Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, troisièmes communications nationales

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

Le SBI a examiné cette question à ses 5e et 8e séances, tenues respectivement les 4 et 10 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2003/MISC.10 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne, de ses États membres et de certains États adhérents.

À sa 5e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question, ainsi que les points 3 a), b) et c), dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Sok Appadu (Maurice).

2. Conclusions

À sa 8e séance, le 10 décembre, après avoir examiné une proposition de la Présidente[5], le SBI a constaté qu'il n'avait pas achevé l'examen des questions relevant du point 3 d) de l'ordre du jour et il a décidé de le poursuivre à sa vingtième session.

[5] Projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBI/2003/L.30.